

Déchets sauvages: une consigne sur les bouteilles n'est pas une solution

L'abandon des déchets sur la voie publique constitue un phénomène de société nuisible pour notre qualité de vie et notre sentiment de sécurité et coûteux pour les communes. Une consigne sur les bouteilles et les canettes ne résoudrait cependant pas ce problème et ne réussirait qu'à imposer des coûts supplémentaires de quelque 280 millions de francs par année.

Des pressions politiques

Face au problème de l'abandon sauvage des déchets sur la voie publique – ou *littering* –, on entend de plus en plus souvent dire qu'il faudrait augmenter les taxes d'élimination ou imposer une consigne obligatoire. On en parle en particulier sous la Coupole fédérale. Le Conseil national, dans sa session de septembre dernier, a décidé par 82 voix contre 79 de ne pas donner suite à une initiative du canton de Bâle-Ville demandant l'introduction d'une consigne sur toutes les bouteilles et canettes; mais une initiative parlementaire réclamant la même chose a aussitôt été déposée par le conseiller national Alois Gmür (PDC/SZ)! Il existe pourtant de bonnes raisons de s'opposer à ce coup de force politique, en montrant pourquoi une consigne ne peut pas résoudre le problème des déchets sauvages.

La réduction et le traitement des déchets constituent un effort important de la politique environnementale en Suisse. La base légale se trouve notamment dans l'ordonnance sur les emballages pour boissons (OEB, RS 814.621); celle-ci impose un taux de recyclage de 75% au moins pour les emballages en verre, en PET et en aluminium; si ce taux n'est pas atteint, les commerçants, fabricants et importateurs peuvent être tenus de prélever une consigne minimale sur les emballages, de reprendre

ces emballages contre remboursement de la consigne et de faire recycler à leurs frais les emballages repris.

La vérité des coûts

Selon les données les plus récentes dont dispose la Confédération, les dépenses pour le nettoyage des déchets en Suisse ont atteint en 2010 quelque 192 millions de francs, dont 144 incombent aux communes (75%) et 48 seulement aux transports publics (25%). Les emballages de boissons (verres, canettes en aluminium, cartons, bouteilles en PET, gobelets et autres) représentent 35% des coûts du nettoyage public dans les communes suisses, soit 50 millions de francs par année. Dans les transports publics, ils représentent 36%, soit un coût d'environ 17 millions de francs.

Cette analyse des coûts doit toutefois être confrontée à celle des quantités en jeu: si l'on considère uniquement les récipients en PET, en aluminium et en verre, on voit que ceux-ci ne représentent que 7% de l'ensemble des déchets, les 93% restant provenant de cigarettes, de journaux, de prospectus et d'emballages de restauration rapide. De plus, à supposer qu'elle soit efficace à 100%, une consigne sur les boissons laisserait encore et toujours 65% des coûts de nettoyage à la charge des communes et des transports publics.



Aujourd'hui déjà, le taux de récupération des emballages de boissons est bien plus élevé que les 75% imposés par la loi.

Des conséquences financières disproportionnées

Les revendications en faveur d'une consigne obligatoire sur les emballages de boissons ignorent hélas assez largement les conséquences financières qui découleraient d'un tel changement de système. Aujourd'hui déjà, pour les emballages tels que les canettes en aluminium et les bouteilles en PET ou en verre, la Suisse atteint un taux de récupération record de 81 à 95%; même les experts de l'Office fédéral de l'environnement admettent que les dépenses nécessaires pour récupérer le solde au moyen d'une consigne seraient disproportionnées. Pour l'ensemble de la Suisse, on devrait compter avec des coûts supplémentaires d'environ 280 millions de francs par année, qui seraient inévitablement reportés sur le prix des boissons. Ce montant serait supérieur aux 192 millions que coûte globalement le nettoyage des déchets, toutes catégories confondues.

A cela s'ajoute que l'introduction d'une consigne obligatoire entraînerait une perte sensible de recettes pour les communes. Rien que pour les verres vides, les communes et groupements intercommunaux reçoivent chaque année plus de 30 millions de francs.

Un problème de société, non de structures

On trouve aujourd'hui des poubelles à peu près partout, accompagnées de messages de prévention et d'information, et les organismes de recyclage installent de nombreux conteneurs de ramassage précisément sur les lieux de consommation. Le *littering* n'est donc pas

un problème de structures mais un phénomène de société. Chacun doit se sentir responsable d'éliminer et de recycler correctement ses déchets et l'expérience montre qu'une consigne n'y contribue pas forcément: l'Allemagne en a introduit une en 2005 sur tous les emballages de boissons et cela n'a pas empêché la part d'emballages recyclables de tomber de 80 à 36%!

En Suisse, une consigne obligatoire imposerait donc une charge financière inutile au commerce des boissons (et notamment à celui des alcools) qui se trouve déjà dans une situation économique tendue. Pensons à la force du franc et à ses effets sur la conjoncture, à la pression des importations, à l'augmentation des achats à l'étranger et aux difficultés du tourisme.

Il n'y a donc aucune raison pour que les Chambres suivent l'initiative parlementaire Alois Gmür et imposent une consigne sur les canettes et les bouteilles, qui représenterait des millions de perdus pour l'économie sans apporter de solution au problème des déchets sauvages.

(OS/PGB)